

4. ACTIONS PRIORITAIRES

Cette section traite de suggestions quant aux actions à prendre à courts et moyens termes, en vue d'améliorer globalement la qualité de l'eau du lac William. Elle est subdivisée en deux parties, soit les actions par les résidents/usagers et par les municipalités concernées. Comme la gestion intégrée d'un bassin versant implique des actions concertées, il est probable que le Comité de gestion mis en place pourrait prioriser les actions dans un ordre autre que proposé ci-dessous.

4.1 Résidents et usagers

Cette section sera subdivisée selon les 4 sous-groupes suivants :

Riverain : résidents demeurant sur les rives du lac

Résident de proximité : résidents demeurant à proximité du lac William, par exemple sur une rue secondaire

Résident de voisinage : citoyens demeurant occasionnellement à St Ferdinand (par exemple visiteurs, etc.)

Usager : citoyens et/ou visiteurs pratiquant une activité nautique quelconque

4.1.1 Actions 0-5 ans

1) Mise en place du plan de travail - gestion intégrée du lac William.

En étroite collaboration avec la Municipalité (Saint-Ferdinand principalement et autres municipalités également), de l'association des gens d'affaires et autres acteurs au besoin, participer activement à la mise en place du plan de travail pour une gestion intégrée du lac William, tel que présenté à l'annexe 10. Ce mode de gestion est tiré du modèle de gestion à l'échelle des bassins versants des principales rivières au Québec. La rédaction du présent portrait ne représente que la première étape du modèle de gestion suggéré. Il est à noter également que l'organisme *Rappel* propose un programme similaire (le programme *SAGE* pour Schéma action globale de l'eau) et simplifié auquel plusieurs associations de riverains y participent (www.rappel.qc.ca).

2) Sensibilisation

Le comité des Riverains devrait maintenir son leadership dans la protection du lac William, avec entres autres diverses activités de sensibilisation. Parmi celles-ci, on compte :

- a) Réduction des matières fertilisantes : viser à réduire l'utilisation des engrais organiques et chimiques, principalement pour les riverains mais également pour les résidents de proximité. Il serait important et opportun de bien sensibiliser les résidents que les excès de phosphore, principalement sous forme de phosphates, est l'un des principaux facteurs d'eutrophisation d'un lac. (voir annexe 1 pour cycle de phosphore).

Promouvoir l'utilisation de produits nettoyants non composés de phosphates, car ceux-ci ne sont pas dégradés dans le processus des traitements des eaux usées par fosses septiques et champs d'épuration. Ainsi, ces phosphates rejoignent le plan d'eau et contribuent à la prolifération de plantes aquatiques (processus d'eutrophisation).

- b) Protection et aménagement des berges : poursuivre la sensibilisation auprès de riverains quant à l'importance de maintenir et réhabiliter les berges. L'annexe 6 présente l'importance des bandes riveraines, alors que l'annexe 11 présente des photographies aériennes démontrant, à certains endroits, l'artificialisation des berges.

S'assurer que de la bande riveraine de 10m (15m selon la pente de terrain) demeure sans construction.

Offrir l'information nécessaire (dépliants tels que disponible auprès du Rappel) à la revégétalisation des berges.

- c) Installations septiques : en collaboration avec la Municipalité, promouvoir auprès des résidents munis d'installation septiques, le bon fonctionnement de ces systèmes, leur vérification et leur entretien périodique.

3) Comité de bassin versant de la rivière Bécancour

Maintenir un rôle actif et permanent au sein de l'organisme de bassin versant de la rivière Bécancour (GROBEC), de façon à demeurer au fait des actions que GROBEC entend mener. De plus, toutes les actions (projets concrets, pressions politiques, sensibilisation, etc.) menées par GROBEC dans la portion haute-Bécancour du bassin versant (voir figure 1.18) auront nécessairement un effet positif pour le lac William. Il est donc primordial que l'Association des Riverains du lac William conserve son siège au sein de GROBEC.

4.1.2 Actions 5-10 ans

- 1) Poursuivre la collecte de données.
 - a) Portrait : En collaboration avec la Municipalité, mettre à jour de façon récurrente le portrait, en fonction de nouvelles données disponibles et selon les résultats obtenus à la suite d'actions mises en application.
 - b) Impacts économiques : selon le paragraphe 1.5.3, il existe très peu de données sur l'impact économique du lac, tant du côté de la Municipalité que du côté des commerçants et de la l'industrie touristique. Poursuivre la collecte de données économiques de façon à bien mesure l'impact éventuel des mesures qui seraient prises.

4.2 Municipalités

La majeure partie du sous-bassin versant du lac William est située à l'intérieur de limites de la municipalité de Saint-Ferdinand, cette dernière est donc appelée à jouer un rôle de premier plan et de leader dans la protection du lac William.

4.2.1 Actions 0-5 ans

Les mesures suggérées ci-dessous pourraient être mises en application à court terme par la Municipalité, soit sur une période inférieure à 5 ans.

- 1) Mise en place du plan de travail - gestion intégrée du lac William.

En étroite collaboration avec l'Association des Riverains du lac William, de l'association des gens d'affaires, et autres acteurs au besoin, participer activement à la mise en place du plan de travail pour une gestion intégrée du lac William, tel que présenté à l'annexe 10. Ce mode de gestion est tiré du modèle de gestion à l'échelle des bassins versants des principales rivières au Québec. La rédaction du présent portrait ne représente que la première étape du modèle de gestion suggéré.
- 2) Ressource humaine.

Fournir ou dédier une ressource humaine compétente, comme par exemple coordonnateur à l'environnement ou ressource similaire (ou favoriser son financement), de façon à seconder le Comité de gestion de lac William dans les actions suivantes :

- a) Mise à jour récurrente du portrait
- b) Seconder le Comité pour sa mise en place et son fonctionnement
- c) Encadrer le travail des inspecteurs municipaux dans leur travail, relié à la protection du lac William.
- d) Seconder le conseil Municipalité dans ses actions

Cette ressource peut être contractuelle ou à temps partiel ou une ressource interne.

3) Municipalisation de la gestion des fosses septiques.

Municipaliser la collecte et la disposition des boues de fosses septiques individuelles, en mandater un entrepreneur indépendant pour réaliser systématiquement les vidanges des boues de fosses septiques privées, et ce, sous la surveillance, la gestion et par la taxation municipale.

Il existerait une certaine délinquance quant à la disposition des boues de fosses septiques. La vidange municipale des boues de fosses septiques viendra en assurer une gestion efficace et sécuritaire. Comme le stipule habituellement les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC.

De plus, la Municipalité de Saint-Ferdinand, après avoir effectué la municipalisation de la gestion des fosses septiques, devrait encourager les autres municipalité du bassin versant à faire de même.

4) Frais d'utilisation de la rampe de mise à l'eau

Comme l'indique la figure 1.18, le nombre de motomarines mises à l'eau à la rampe municipalité semble être à la baisse. Il y a quelques années, les frais d'utilisation de la rampe pour les motomarines avaient été augmentés par rapport à des embarcations conventionnelles. Il est fort possible que cette mesure économique ait eue des répercussions sur le nombre de motomarines.

Comme l'indique le chapitre 1.5.2, on compte énormément d'embarcations sur le lac William alors que leurs impacts sur la qualité de l'eau sont non négligeables. À cet effet l'annexe 5 présente les impacts des embarcations motorisées avec également illustration des superficies du lac William affectées par les embarcations motorisées. Afin de tenter de réduire le nombre d'embarcations mises à l'eau au lac William, mais surtout afin de favoriser les embarcations non polluantes, il serait très pertinent d'éliminer les frais d'utilisation de la

rampe de mise à l'eau pour les embarcations non polluantes, comme les canots, kayaks, pédalos, voiliers, embarcations à moteurs électriques. Ainsi, certains plaisanciers et visiteurs pourraient dorénavant opter pour des embarcations non polluantes. Parallèlement à cette mesure, il y aurait possiblement lieu de revoir la tarification reliée à la mise à l'eau des embarcations selon les puissances du moteur. Tel que démontré à l'annexe 5, un moteur de 50 hp (ce qui représente un très petit moteur sur le lac William !) affecte la colonne d'eau sur 4.6m de profondeur. Donc, il y a lieu de s'interroger sur l'impact qu'un moteur de 150hp aura sur la colonne d'eau. Il est important de souligner que le brassage de la colonne d'eau contribue à remettre en suspension des sédiments (qui contiennent le phosphore sédimentaires, tel que montré à l'annexe 1). Ce faisant, ce phosphore (qui était inoffensif dans les sédiments) est remis en suspension et redevient disponible pour la croissance des plantes aquatiques, créant ainsi une incidence sur l'eutrophisation du lac. Cette mesure incitative pourrait permettre de réduire le nombre d'embarcations motorisées sur le lac, en appliquant le principe du pollueur-payeur.

5) Gestion écologique des fossés

La gestion et l'entretien des fossés sont de responsabilité municipale. Tel qu'illustré sur le schéma du cycle de l'eau (annexe 1), il est clair que les eaux de ruissellement et de drainage routier se déversent dans les fossés pour ensuite alimenter un ruisseau, une rivière pour finalement rejoindre le lac. Or les eaux des fossés sont généralement chargées de particules en suspension (érosion, etc.), sans compter que les eaux de fossés peuvent souvent s'alimenter en particules de sol directement à partir du fossé lorsque ce dernier est dénudé.

La méthode de gestion et d'entretien des fossés, appelée méthode du *tiers inférieur*, tel que décrit à l'annexe 9, permet de gérer écologiquement les fossés. Les avantages de la méthode du tiers inférieur sont les suivants :

- a) Réduire les apports de sédiments dans l'eau de drainage
- b) Permettre une certaine filtration des eaux de drainage, par le couvert végétal des fossés
- c) Réduire les coûts d'entretien, car les volumes d'excavation sont moindres.

D'autres avantages sont indiqués sur la fiche descriptive du MTQ présentée à l'annexe 9.

Par ailleurs, il est du devoir de la Municipalité d'informer et de sensibiliser ses sous-traitants quant à la disposition des neiges usées afin d'éviter que celles-ci soient déversées dans les cours d'eau (ou directement au lac).

6) Construction résidentielle vs intégrité des bandes riveraines

La presque totalité des berges du lac William est maintenant artificialisée. D'ailleurs, il est possible de voir de nouvelles constructions dans le secteur sud-ouest du lac où les résidences semblent en parties localisées dans la bande riveraine. L'annexe 6 explique l'importance d'une bande riveraine pour un plan d'eau comme le lac William. Théoriquement, l'intégrité des bandes riveraines, soit 10m à partir de la ligne des hautes (selon la pente du terrain), devrait être respectée. Une attention particulière devrait être apportée afin de maintenir l'intégrité des bandes riveraines pour tous nouveaux projets de construction domiciliaire.

De plus, lors de travaux de rénovations, de nouvelles constructions ou d'aménagement paysagés, une attention particulière devrait être portée afin de bien contrôler l'érosion des sols vers les cours d'eau (ruisseaux, rivières, lacs), afin de minimiser l'impact sur le lac William.

7) Données sur la qualité de l'eau

a) Échantillonnage

Poursuivre la prise d'échantillons bi-annuelle en collaboration avec un laboratoire spécialisé, comme c'est le cas depuis 1997, de façon à bien connaître la qualité de l'eau du lac William.

b) Réseau de surveillance volontaire (RSV)

Par ailleurs, le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a mis sur pied un programme appelé « réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature » (RSV-lacs). Il s'agit d'un programme offert aux associations de riverains et municipalités et qui est basé sur une collaboration avec le ministère. Pour un coût nominal, les associations de riverains (et/ou municipalités) procèdent à l'échantillonnage de l'eau du lac selon certains critères pré-établis et un protocole précis, alors que le ministère effectue l'analyse de ces échantillons en laboratoire. Ce programme permet donc aux associations de riverains ainsi qu'au Ministère de connaître l'état général de santé du lac et ce, à un coût minimal. Mis sur pied en 2002 avec 13

associations de riverains participantes, ce nombre a doublé l'année suivante, alors qu'une centaine d'associations pourraient y participer en 2004. Les objectifs du programme de surveillance volontaire sont d'acquérir, en collaboration avec les partenaires locaux, des données physico-chimiques de base sur la qualité de l'eau et de documenter l'état physique des zones littorales et riveraines des lacs. Ce programme permet de rencontrer les objectifs suivants:

- établir le niveau trophique actuel des lacs de villégiature et de suivre leur évolution ;
- dépister les lacs qui montrent des signes importants de dégradation ou d'eutrophisation ;
- informer et sensibiliser les associations de riverains quant à l'état de santé de leur lac ;
- brosser des portraits de la situation des lacs dans les différentes régions et à la grandeur du Québec.

Dans le contexte où il est primordial d'avoir accès à des données fiables et récentes afin de connaître l'état de santé du lac et ainsi de mieux orienter les actions correctives à apporter, l'adhésion à ce programme est donc un outil essentiel à mettre en place.

Voir : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsv-lacs/description.htm>.

4.2.2 Actions 5-10 ans

Les mesures suggérées ci-dessous pourraient être mises en application à plus long terme par la Municipalité. Non pas que ces mesures ne sont pas pertinentes, mais ne représentent pas nécessairement les actions les plus urgentes.

1) Gestion de la rampe de mise à l'eau

La rampe de mise à l'eau de la Marina de Saint-Ferdinand est vraiment bien aménagée. Elle est facile à utiliser (faible pente) et bien située géographiquement (voir localisation à la figure 1.13). Présentement les mises à l'eau d'embarcations sont possibles à quelques endroits autour du lac. Il serait pertinent de concentrer les activités de mise à l'eau à un seul endroit, soit la rampe de mise à l'eau de la Marina et ce, pour les raisons suivantes :

- a) Permettre un meilleur contrôle du nombre et de la propreté des embarcations mises à l'eau.
- b) Le cas échéant où le Comité (et/ou la municipalité) décidait d'exiger le lavage des coques des embarcations avant leur mise à l'eau, les activités seraient alors déjà concentrées à un seul endroit. Il serait donc plus facile de gérer cette exigence.
- c) Permettre un maximum de revenu pour les gestionnaires de la rampe de mise à l'eau.

2) Traitement des eaux usées

Selon le tableau 1.3, il y a environ 41% des résidences sur le territoire de St-Ferdinand qui ne seraient pas raccordés sur un réseau de collecte et de traitement des eaux usées. Or depuis la fermeture de l'hôpital St-Julien, la station d'épuration des eaux usées de St-Ferdinand n'est plus exploitée à sa pleine capacité et conséquemment serait en mesure de traiter un plus grand débit d'eaux usées. Il serait donc pertinent d'optimiser la station d'épuration des eaux usées en ajoutant au réseau collecteur un plus grand nombre de résidences jusqu'à maintenant non desservies par le réseau d'égout.